

**Liste des pièces justificatives
à joindre impérativement au dossier de demande
d'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile**

- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport de la communauté européenne ou d'un extrait d'acte de naissance ou du livret de famille,

- Ou s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour,

- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition à l'impôt sur le revenu,

- La photocopie du ou des derniers relevés des taxes foncières sur les propriétés bâties ou/et sur les propriétés non bâties, en tant que propriétaire ou usufruitier,

- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom du demandeur.

Bien que cette pièce ne soit pas obligatoire, afin de faciliter l'évaluation, merci de bien vouloir faire compléter le certificat médical ci-joint pour une meilleure évaluation des besoins.